

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 5 du 31 janvier 2019

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère des armées pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (rectificatif).

Du 28 décembre 2018

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère des armées pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (rectificatif).

Du 28 décembre 2018

NOR C P A B 1 8 3 1 0 0 8 Z

Texte modifié :

Arrêté du 26 décembre 2013 (JO n° 302 du 29 décembre 2013, texte n° 60 ; signalé au BOC 16/2014 ; BOEM 310.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 16 du 19 janvier 2019, texte n° 12 ; signalé au BOC n° 5/2019.

JO n° 16 du 19 janvier 2019, texte n° 12